

URGENT

Madame, Monsieur,

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France et de ses communes. Cette année, notre commune est recensée. **Votre participation est indispensable** car elle permettra d'actualiser les données disponibles, très utiles pour éclairer les décisions des pouvoirs publics notamment en matière d'équipements collectifs (crèches, transports, logements, etc.) et préparer l'avenir de notre commune. La dotation financière versée par l'État aux communes dépend également de ces chiffres.

Un agent recenseur s'est rendu à votre domicile mais **il n'a pas pu vous remettre les documents nécessaires pour que vous répondiez au recensement, ou un agent recenseur vous a déposé la notice internet pour le faire en ligne mais vous n'avez pas encore répondu.**

Je me permets d'insister sur le **caractère obligatoire** pour toute personne résidant en France de répondre avec exactitude et dans les délais prescrits aux questionnaires du recensement de la population (loi du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques).

Mais répondre au recensement est plus qu'une obligation légale, c'est avant tout un **devoir civique, simple et utile à tous.**

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir vous présenter à la mairie le plus tôt possible, et en tout état de cause avant le **10 février 2026** aux heures d'ouverture afin d'y remplir les questionnaires qui seront à votre disposition ou afin d'obtenir vos codes internet pour le saisir en ligne.

Les informations recueillies sont **confidentielles** et exclusivement destinées à l'Insee. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques anonymes.

Pour toute question relative au recensement de la population dans notre commune, je vous invite à contacter **Madame TEIXEIRA Christelle au 01 64 66 31 55**

Je compte sur votre réponse et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le maire

Tony SALVAGGIO